

**MAIRIE DE VILLERS-POL**

14, Rue des écoles  
59530 Villers-Pol  
Tél : 03 27 49 06 37  
Mail : [mairie.villerspol@orange.fr](mailto:mairie.villerspol@orange.fr)

**ARRETE DU MAIRE**

**Arrêté de circulation**

Arrêté n°58 – 2024

Nous soussignés, Olivier YZANIC, Maire de Villers-Pol,

Etant donné les travaux de remplacement d'un poteau de la part de la société Réseau Fibre Optique situé à DARDILLY (69) à proximité du 9 Rue de la Fontaine de et à Villers-Pol à partir du 29 aout pour une durée de 30 jours.

**Considérant** que les conditions de stationnement seront dégradées et qu'il y a lieu de protéger les usagers de la présence d'engins de chantier sur une partie de la chaussée,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;

**Vu** le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ; livre I - 8<sup>ème</sup> partie - signalisation temporaire ;

**Vu**, la demande de l'organisateur et de l'entreprise ;

**ARRETONS**

**Article 1<sup>er</sup>** : Dans le cadre des travaux de remplacement d'un poteau de la part de la société Réseau Fibre Optique du 29 aout au 29 septembre 2024, les restrictions sur section courante suivantes feront effet dans les deux sens de circulation :

- Interdiction de stationner pendant la durée des travaux

L'accès des services de secours devra être possible pendant toute la durée du chantier.

**Article 2** : L'entreprise Réseau Fibre Optique chez Sogelink située à DARDILLY sera chargée de la mise en place de la signalisation et sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire.

**Article 3** : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4** : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Le Quesnoy
- Monsieur le conducteur de travaux de la société Réseau Fibre Optique chez Sogelink

Fait à Villers-Pol, le 26 aout 2024

M le Marie,  
Olivier YZANIC

